

Motif de la demande :

Expliquez en quelques lignes votre motivation et les raisons pour lesquelles vous sollicitez une bourse au permis de conduire.

.....
.....
.....
.....
.....

Disponibilités pour accomplir les missions d'intérêt général :

.....
.....

Date :

Signature du demandeur

Signature des parents (si mineur)

PARTIE RESERVEE AU SERVICE :

→ Ressources selon le dernier avis d'imposition et la dernière notification de la CAF ou MSA :

- Revenu annuel du foyer : - Revenu de référence :
- Soit mensuel :
- Prestations CAF ou MSA : - Soit une bourse de :
- Nb de personnes à charge :

**→ Photocopie des documents à joindre obligatoirement au dossier :
(Originaux à présenter au service)**

- Dernier avis d'imposition ou celui des parents si rattaché au foyer familial
- Attestation de versement (ou de non versement) de la CAF ou de la MSA
- Carte d'identité
- Justificatif de domicile : (quittance de loyer, certificat d'hébergement, factures)
- Attestation d'inscription à une auto-école de l'agglomération d'Orléans ou contrat de formation
- Curriculum Vitae
- Relevé d'Identité Bancaire du demandeur ou des parents,
- Autorisation donnée à l'un des parents de percevoir le montant de la bourse.
- Si mineur(e) photocopie du livret de famille (page parents + page boursier)
- En cas de paiement direct entre les mains du mineur : autorisation expresse du représentant légal, demandant le paiement direct au mineur.

Service et référent instructeur :

Date de dépôt du dossier :

Règlement intérieur

Le règlement intérieur a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de ce dispositif et les engagements de chacune des parties.

Article 1 : Présentation du dispositif

La ville participe au financement du permis de conduire dont le montant est déterminé selon des critères de ressources. Il est précisé que le dispositif ne concerne que le permis B à l'exclusion de tout autre permis de conduire.

La bourse ne pourra être attribuée qu'une seule fois.
L'intégralité du dispositif est gérée par le pôle emploi-formations de la ville.

Article 2 : Les bénéficiaires

Tous les jeunes de 15 à 25 ans domiciliés à titre personnel ou hébergés(es) chez les parents (père et/ou mère) ou tuteur-riche à Saint Jean de la Ruelle, inscrits au rôle des contributions directes de la commune depuis plus d'un an et qui montrent une vraie motivation pour accomplir un travail d'intérêt général, peuvent prétendre au dispositif.

Article 3 : Conditions de revenus et montant de la bourse

Le revenu de référence pris en compte est obtenu par la division par 12 et par le nombre de personnes vivant au domicile du jeune et de l'ensemble des ressources annuelles de ces mêmes personnes.

Si le demandeur est hébergé au sein du domicile parental, il devra impérativement fournir le dernier avis d'imposition du foyer même si celui-ci possède son propre avis d'imposition.

Le demandeur devra fournir les justificatifs suivants : le dernier avis d'imposition, et la plus récente notification d'attribution de la CAF ou de la MSA

En fonction du revenu de référence, le montant de la bourse est calculé comme suit :

Revenu de référence	Montant de la bourse
Egal ou supérieur à 801 €	300 €
Egal ou inférieur à 800 €	500 €

Article 4 : Conditions de versement de la Bourse

La ville versera directement au bénéficiaire 50 % de la bourse accordée, suite à la réussite de l'examen du code de la route et à la réalisation de 10 heures de Mission d'Intérêt Général.

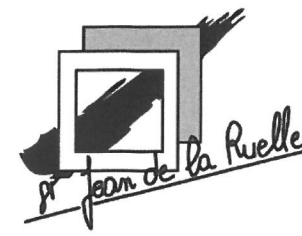
Le solde sera versé sur présentation d'une facture attestant de la réalisation des heures de conduite correspondant au montant total de la bourse accordée et après avoir effectué son activité d'intérêt général.

En cas de non réussite à l'examen du code de la route dans les deux ans à compter de l'attribution de la bourse ou, quand le bénéficiaire aura atteint l'âge de 26 ans révolus, ou si la mission d'intérêt général n'a pas été réalisée du fait du boursier dans l'année suivant l'attribution de la bourse, la bourse sera annulée de plein droit.

Pendant aucun remboursement des 50 % versés ne sera exigé.

Article 5 : Conditions d'inscription à une auto-école

Lors de l'instruction de sa demande de bourse au permis de conduire auprès du pôle emploi-formations de la ville, le jeune fournira une attestation d'inscription récente (datant de moins d'un mois) à une auto-école de la Métropole Orléanaise de son choix.



Article 6 : Conditions de mise en œuvre de la contrepartie

En contrepartie du bénéfice de la bourse, le jeune effectuera une activité d'intérêt général dans les domaines suivants : social, caritatif, culturel, événementiel ou environnemental.

La durée de la mission d'intérêt général varie en fonction du montant de la bourse accordée :

- ✚ Bourse de 300 € : 17 heures
- ✚ Bourse de 500 € : 35 heures

Dans l'exercice de son activité, le jeune sera encadré par un agent municipal ou un représentant d'une association locale à but caritatif et aura le statut de collaborateur-trice occasionnel-le (de bénévole pour les associations, dans le cadre d'une convention entre la commune et l'association).

Article 7 : Attribution du comité de validation et de suivi d'examen des dossiers

Le comité de validation est composé :

- des élu-e-s chargé-e-s des questions d'insertion,
- d'un technicien de la direction du C.C.A.S et de l'emploi.

Ce comité est souverain dans ses décisions qui seront motivées sur la base des éléments suivants :

- conditions d'âge, de revenus, de résidence et d'inscription à une auto-école,
- motivation du jeune,
- parcours personnel, scolaire ou professionnel du jeune.

Le comité se réserve le droit de refuser le bénéfice de la bourse aux auteurs d'actes répréhensibles ayant causé un préjudice à la collectivité.

Article 8 : Non respect des engagements

Dans l'hypothèse où le jeune ne respecterait pas un de ses engagements contractuels, la bourse sera annulée de plein droit.

Lu et approuvé :

Date :

Signature du bénéficiaire :

Si mineur, signature du représentant légal :

Dossier de candidature N° _____ « Bourse au Permis de conduire » Pour les 15 – 25 ans

Formation à la Conduite (Permis B)

- Formation Classique Formation Conduite Accompagnée

Nom : Prénom :

Sexe : Féminin Masculin

Adresse personnelle à Saint Jean de la Ruelle :

.....

Domicile personnel Domicile du père ou de la mère

Téléphone domicile : / / / / Portable : / / / /

Né(e) le : / / Age : Lieu de Naissance :

Courriel :

Situation familiale :

Célibataire Marié(e) Autre :

Situation scolaire ou professionnelle :

Lycéen Etablissement et classe fréquentés :

Etudiant Etablissement et niveau d'études :

Apprentissage :

Formation professionnelle :

Salarié Emploi :

Demandeur d'emploi

Autre :